VILLE

DE

MIUHT



Photo Verpoest - Thuin

MARCHE MILITAIRE SAINT ROCH

 \star

Dimanche 18 et Lundi 19 mai 1969 organisée par l'Administration Communale de Thuin

avec le concours du
Comité Saint-Roch
et des
Sociétés
Folkloriques
Thudiniennes

ORDRE DE MARCHE

DIMANCHE 18 MAI 1969

A 10 h., place de la Ville-Basse, réception des sociétés étrangères.

A 13 h., au Chant des Oiseaux, réunion des sociétés participantes pour la formation du cortège qui se meltra en marche à 13 h. 30 précises.

ITINERAIRE

- Chant des Oiseaux, rue du Stroupé, avenue Buisseret, Drève des Alliés, rue de Charleroi, Grand-Rue, place Abert 1er.
- Rue Léopold II, rue du Moustier, église de la Ville-Basse, rue Saint-Nicaise, Rue du Pont, Gare du Nord, route d'Anderlues, rue du Crombouly, place des Waibes (arrêt de 45 minutes).
- Rue du Crombouly, route d'Anderlues, Gare du Nord, rue Longue, rue du Rivage, rue Saint-Roch, rue du Pont, rue t'Serstevens, Moustier, rue de la Piraille, chemin Marianne, route du Fosteau, place de la Maladrie, place de Maroëlles (arrêt 45 minutes).
- Route de Sartiau, route de Lobbes, Gare Thuin-Ouest, route Fosteau, Chapelle Saint-Roch, route du Fosteau, chemin Marianne, avenue de Ragnies, Moustier, rue t'Serstevens. Dislocation.

La remise des primes aux sociétés étrangères aura lieu à l'issue du cortège.

LUNDI 19 MAI, A 10 HEURES

GRAND-MESSE MILITAIRE EN MUSIQUE

A L'ISSUE DE LA MESSE :

- Formation du cortège qui se rendra à la Chapelle Saint-Roch, rue Piraille, Moustier, rue Léopold II, rue des Nobles, rue Saint-Jacques, Grand-Route, rue de Charleroi, rue de l'Hôpital, rue Parfait Namur, Grand-Route, place Albert 1er.
- A 13 h. 15, place Albert 1er, l'Administration Communale procédera à la REMISE DES DECORATIONS aux Marcheurs ayant 25 ou 30 ans de participation à la Marche Saint-Roch.
- N.B. Il sera tenu note, pour la répartition des primes, de la tenue et de la bonne marche pendant toute la durée de la procession. Il ne sera pas accordé de prime aux sociétés n'ayant pas effectué tout le parcours.

Ordre du Cortège:

1.	Gendarmerie à Cheval.	
2.	Second Régiment des Grenadiers à pied Garde Impériale,	de la Thuin.
3.	Seconde Compagnie des Zouaves	Thuin.
4.	Harmonie Royale Thudinienne	Thuin.
5.	Les Artilleurs Impériaux	Jumet.
6.	Compagnie Royale des Pompiers de la Haute	Ville- Thuin.
7.	Compagnie Royale des Pompiers des W	/aibes Thuin.
8.	La Garde Royale Anglaise	Jumet.
9.	Les Mousquetaires du Roy	Thuin.
10.	Les Enfants de Sainte-Barbe	Ragnies.
11.	1er Régiment des Grenadiers à Pied de Garde Impériale	la Vieille Jumet.
12.	La 2e Compagnie des Zouaves	Walcourt.
13.	Société Royale des Chasseurs-Pompiers Ville-Basse	s de la Thuin.
14.	Les Zouaves Pontificaux	Thuin.
15.	Saint Roch.	

L'itinéraire devra être respecté scrupuleusement par toutes les compagnies.

Comité d'Honneur

PRESIDENT:

Monsieur Albert Bastin

VICE-PRESIDENTS:

Marc Dagnelies, Charles Gendebien, Marcel Gérard

MEMBRES D'HONNEUR :

Comte de Robaux de Beaurieux, René du Rot Hazard, Jean Leclercq, Pierre Maillard

Comité Organisateur

PRESIDENT:

Georges Cuisenaire

VICE-PRESIDENTS:

Georges Corbugy, Pierre Hennuy

LE SECRETAIRE :

Franz Piraux

LE TRESORIER :

Victor Bohain

LES COMMISSAIRES :

Jean Beck, René Blampain, Albert Bohain, Albert Ceulemans, André Corbugy, Marcel Deflandre, Franz Delforge, Georges Demanet, Roger Joye, Jean-Marie Lannoy, Pierre Liégeois, René Mouthuy, Bernard Navez, André Nicodème, Jean-Jacques Tirou, Charles Wautié

DELEGUE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE :

Monsieur Marc Dagnelies, conseiller communal